



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties à l'Accord de Paris**

Troisième session

Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 8 f) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au financement**

**Compilation et synthèse des communications biennales  
d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9  
de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier  
de session consacré à ces communications**

**Atelier de session biennal sur les informations que doivent  
communiquer les Parties conformément au paragraphe 5  
de l'article 9 de l'Accord de Paris**

**Rapport récapitulatif du secrétariat\***

*Résumé*

Le présent rapport résume le premier atelier de session biennal consacré aux communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, organisé dans le cadre de la première partie des sessions de 2021 des organes subsidiaires. Les participants ont procédé à un échange de vues sur les informations contenues dans les premières communications biennales et sur la manière d'améliorer la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

---

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## **Abréviations et acronymes**

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
UE	Union européenne

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Mesurant l'importance que revêtent la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa première session, en ce qui concerne les informations que les Parties doivent fournir conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris<sup>1</sup> :

a) A rappelé que les pays développés parties devaient communiquer tous les deux ans des informations telles que définies dans l'annexe à la décision 12/CMA.1 ;

b) A demandé au secrétariat de mettre en place un portail en ligne spécialisé<sup>2</sup> permettant d'enregistrer et de mettre à disposition les communications biennales ;

c) A également demandé au secrétariat d'établir, à compter de 2021, une compilation-synthèse des informations figurant dans les communications biennales<sup>3</sup>, pour examen par la CMA et la Conférence des Parties (COP) ;

d) A en outre demandé au secrétariat d'organiser tous les deux ans, à compter de l'année qui suivra la soumission des premières communications biennales, des ateliers de session biennaux, et d'établir un rapport succinct des travaux de chaque atelier ;

e) A décidé de convoquer, à compter de 2021, un dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'appuiera sur les communications biennales et sur les rapports succincts des ateliers de session biennaux.

### B. Objet du rapport

2. Après le chapitre I qui sert d'introduction, le chapitre II présente les principales conclusions qui se sont dégagées du premier atelier de session biennal dont il est question au paragraphe 1 d) ci-dessus, le chapitre III fournit un résumé des exposés introductifs présentés à l'atelier, et le chapitre IV résume le débat entre les participants.

### C. Cadre général

#### 1. Activités préparatoires

3. Le secrétariat a invité Gabriela Blatter (Suisse) et Andres Mogro (Équateur) à coanimer l'atelier. Sous leur direction, le secrétariat a préparé un programme de travail provisoire et défini l'approche à suivre.

#### 2. Objectifs

4. Les objectifs de l'atelier étaient, d'une part, de permettre aux participants d'échanger sur les informations contenues dans les premières communications biennales et sur la compilation-synthèse qui en a été faite et, d'autre part, d'examiner, sur la base des enseignements tirés de ces communications, comment l'on pourrait améliorer la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

### D. Déroulement des travaux

5. L'atelier de deux heures s'est tenu le 11 juin 2021 en ligne, dans le cadre de la première partie de la session de 2021 des organes subsidiaires. Les Parties et les organisations

<sup>1</sup> Décision 12/CMA.1.

<sup>2</sup> <https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications>.

<sup>3</sup> La première compilation-synthèse figure dans le document FCCC/PA/CMA/2021/3.

ayant le statut d'observateur pouvaient y participer, tandis que d'autres observateurs pouvaient suivre la diffusion en direct sur le Web.

6. Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après, la Convention), et Lorena Palomo, représentant la présidence de la vingt-cinquième session de la COP, ont prononcé des discours d'ouverture et les cofacilitateurs ont présenté brièvement l'atelier.

7. Ont suivi trois exposés introductifs. Un représentant du secrétariat a présenté la compilation-synthèse des premières communications biennales, puis des représentants de l'UE et de l'Inde ont présenté, respectivement, le point de vue du préparateur et celui de l'utilisateur des informations contenues dans ces communications. Les participants ont ensuite échangé de manière constructive sur la base des informations présentées et des questions énoncées ci-après, destinées à structurer le débat :

a) Quels enseignements peut-on tirer des informations contenues dans les premières communications biennales ?

b) En quoi ces communications biennales sont-elles une amélioration par rapport aux précédentes communications sur les stratégies et les approches visant à accroître le financement de l'action climatique, et comment peuvent-elles encore être améliorées ?

c) Quels enseignements tirés de ce premier cycle de communications biennales seraient à retenir pour les cycles suivants ?

d) Comment les communications biennales améliorent-elles globalement la prévisibilité et la clarté des informations concernant l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ?

8. Le programme de l'atelier, les diaporamas des exposés et les séances retransmises sur le Web se trouvent sur le site Web de la Convention<sup>4</sup>.

## **II. Principales conclusions**

### **A. Aperçu des informations contenues dans les premières communications biennales**

9. Les avis divergent sur le degré de clarté et d'assurance en matière d'appui financier que les communications biennales apportent, notamment sur la question de savoir si les pays développés parties ont atteint l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an jusqu'en 2020, et si elles maintiendront ce cap jusqu'en 2025.

10. Les premières communications biennales comprennent des informations plus complètes que les précédentes communications des parties sur les stratégies et les approches visant à accroître le financement de l'action climatique. Cependant, elles ne contiennent pas de prévisions indicatives du financement de l'action climatique pour les pays en développement, ni de plans précis pour une fourniture et une mobilisation accrues de ce financement.

11. Le manque d'informations sur les niveaux prévus du financement de l'action climatique est généralement imputé aux cycles budgétaires, qui ne permettent pas de disposer de ces informations. Dans les communications biennales qui contiennent de telles informations, le niveau de détail sur les thèmes, les canaux et les instruments varie de l'une à l'autre.

12. Les informations qualitatives contenues dans les communications biennales concernent principalement les stratégies, politiques et priorités de la lutte contre les changements climatiques, et décrivent comment l'appui fourni et mobilisé répond aux besoins et aux priorités des pays en développement, et comment il est ciblé de façon à aider

---

<sup>4</sup> <https://unfccc.int/event/biennial-in-session-workshop-on-information-to-be-provided-by-parties-in-accordance-with-article-9>.

les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, d'aucuns ont souligné qu'il importait de veiller à ce que l'appui fourni soit efficace et produise des effets, notamment en communiquant directement avec les bénéficiaires et en tenant compte de leurs plans et programmes nationaux.

13. Les communications contiennent peu d'informations sur la répartition des fonds prévus pour l'action climatique entre adaptation et atténuation, et sur ce qui est prévu pour trouver un équilibre entre ces deux volets. Aucune information n'ayant été demandée sur le financement destiné à faire face aux pertes et préjudices, de telles informations ne figuraient dans les communications biennales mais d'aucuns ont jugé qu'elles étaient importantes.

14. Il est nécessaire d'accroître la portée, l'ampleur et la rapidité de mobilisation des financements privés, mais les sources de financement publiques restent essentielles, notamment pour mobiliser et dynamiser les capitaux privés.

15. Les communications biennales contiennent des informations sur les niveaux prévus des ressources financières publiques à fournir aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID), mais ces informations sont limitées, notamment en ce qui concerne la ventilation par type d'appui et les projections annuelles indicatives.

16. Il importe d'augmenter la prévisibilité et la clarté des niveaux de financement de l'action climatique prévus, notamment en détaillant davantage les informations fournies dans les communications biennales, afin de permettre aux pays en développement d'améliorer sensiblement leur mise en œuvre de l'Accord de Paris.

## **B. Progrès des premières communications biennales par rapport aux communications précédentes, enseignements tirés et améliorations encore possibles**

17. Les participants ont souligné qu'il importait de tirer les enseignements des premières communications biennales, tant pour les préparateurs que pour les utilisateurs des informations, notamment en ce qui concerne la précision des niveaux de financement projetés et les améliorations pouvant être apportées à la préparation, la communication et l'utilisation des informations.

18. Les premières communications biennales représentent un progrès par rapport aux précédentes communications des parties sur les stratégies et approches visant à accroître le financement de l'action climatique, dans la mesure où leur format est plus axé sur l'essentiel et les exigences, plus détaillées.

19. La préparation des premières communications biennales a nécessité une collaboration étendue et efficace entre divers ministères, organismes publics et autres institutions, ce qui a permis d'améliorer la coordination des acteurs aux niveaux national et international et contribuera à rendre l'action climatique plus efficace à l'avenir.

20. Lorsqu'ils ont réfléchi à d'autres améliorations possibles, les participants ont mentionné, entre autres, les points suivants :

a) Le processus prévu au paragraphe 5 de l'article 9 gagnerait à ce qu'un plus grand nombre de communications biennales soient soumises à titre volontaire ;

b) Lorsqu'une communication biennale est soumise au nom de plusieurs pays (par exemple dans le cas de l'UE), un tableau récapitulatif des informations quantitatives exprimées dans une devise unique, serait utile ;

c) La présentation des communications biennales pourrait coïncider avec les cycles budgétaires nationaux, de manière à ce qu'elles donnent une indication plus fiable du financement et, partant, une plus grande prévisibilité pour les pays en développement ;

d) Les communications biennales gagneraient à ce que les Parties communiquent davantage d'informations concernant l'avenir, telles que les projections et les évaluations, plutôt que des informations rétrospectives ;

e) Une réorganisation des informations sur la base des éléments énumérés dans l'annexe à la décision 12/CMA.1 ferait davantage correspondre ces informations aux situations propres aux Parties ;

f) Plus les informations fournies dans les communications biennales sont précises et détaillées, plus elles sont utiles aux pays en développement et plus elles facilitent les partenariats entre pays développés et pays en développement ;

g) Les communications biennales pourraient utilement contenir davantage d'informations sur la manière dont les besoins et priorités des pays en développement sont pris en considération dans les décisions relatives à l'appui financier.

### **C. Améliorer la prévisibilité et la clarté des informations sur l'appui financier**

21. La fourniture, dans les communications biennales, d'informations *ex ante* sur les moyens de mise en œuvre pour les pays en développement aide ceux-ci à mieux appliquer la Convention et l'Accord de Paris. Le court terme dans lequel s'inscrivent les cycles budgétaires nationaux, qui complique la fourniture d'informations pour la planification à long terme, est un obstacle majeur à l'amélioration de la prévisibilité du financement public de l'action climatique.

22. Le budget de l'aide est actuellement présenté comme la principale source publique de financement de l'action climatique ; c'est pourquoi, mieux suivre la prise en compte de l'action climatique dans l'aide au développement et augmenter, dans le budget de l'aide, la part consacrée à l'action climatique, sont deux mesures possibles qui permettraient d'accroître la clarté des informations sur l'appui financier fourni aux pays en développement pour l'action climatique. Les premières communications biennales contiennent peu d'informations sur les critères selon lesquels un financement est considéré comme nouveau et additionnel et sur la façon de repérer les fonds nouveaux et additionnels par rapport à l'appui déjà fourni au niveau international.

## **III. Exposés**

### **A. Compilation-synthèse des premières communications biennales**

23. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu des informations contenues dans les neuf communications biennales, reçues au 11 juin 2021, de l'Australie, du Canada, du Japon, de Monaco, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de l'UE.

24. Les **niveaux prévus des financements publics** ont été présentés de différentes manières :

a) Dépenses annuelles prévues, généralement jusqu'en 2022 mais dans certains cas jusqu'en 2027 ;

b) Dépenses budgétaires pluriannuelles, généralement pour trois à cinq ans, mais dans certains cas pour plus longtemps ;

c) Augmentations annuelles sur une période donnée, exprimées par des engagements à majorer le financement de l'action climatique d'un certain montant chaque année ;

d) Contributions annuelles aux fonds et institutions, par exemple les annonces de contributions aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier pour certaines reconstitutions, ou les contributions aux organisations multilatérales et aux fonds régionaux avec de longues périodes de décaissement (par exemple, les fonds avec des fenêtres d'investissement de dix, quinze ou vingt ans) ;

e) Objectifs proportionnels visant l'allocation d'un certain pourcentage des nouveaux financements à des projets pertinents en matière de climat, soit annuellement, soit sur une certaine période (par exemple, trois à cinq ans).

25. La tendance à la hausse des flux financiers annuels qui soutiennent l'action climatique, observée au cours des dernières années, et l'engagement des Parties à augmenter ou au moins à maintenir leur niveau de financement de l'action climatique ont été soulignés dans les communications, de même que le rôle important des initiatives visant à mobiliser les financements privés dans ce domaine.

26. Concernant les **méthodes, les hypothèses et les limites**, les informations suivantes apparaissent dans les communications :

a) L'obligation d'obtenir chaque année l'autorisation de décaissement, dictée par les règles budgétaires et parlementaires, explique qu'il est difficile de prévoir les niveaux de financement public à long terme. Par ailleurs, le décaissement des fonds alloués à l'action climatique peut dépendre de l'évolution des besoins, des priorités et des difficultés socioéconomiques des pays bénéficiaires pendant la période en question. La pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est un exemple de problème inattendu pouvant influencer les calendriers de décaissement prévus ;

b) Les méthodes pour déterminer si un financement est nouveau et additionnel varient. Un financement peut être considéré comme nouveau et additionnel s'il s'agit 1) d'un nouvel engagement annuel, 2) d'une allocation ou d'un décaissement, 3) d'un montant plus élevé que celui d'une année de référence, comme 2009, ou 4) d'un financement fourni en plus du budget de l'aide publique au développement ou qui permet de dépasser le taux de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD selon l'engagement pris.

27. En ce qui concerne les **enseignements à retenir** aux fins de la mobilisation et de l'utilisation des financements de l'action climatique à l'avenir, les communications contiennent les informations suivantes :

a) Les ensembles de mesures destinées au redressement après la pandémie peuvent fournir des occasions de stimuler la mobilisation et l'utilisation de fonds destinés à l'action climatique ;

b) Lorsque les conditions sont favorables, on peut tirer le meilleur parti des flux financiers consacrés à l'action climatique et aligner ceux-ci sur les plans de développement nationaux des pays bénéficiaires ;

c) Le fonds destinés à l'action climatique doivent être répartis de façon équilibrée entre mesures d'atténuation et mesures d'adaptation ;

d) Les PMA, les PEID et d'autres pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques sont les bénéficiaires prioritaires, en particulier de dons octroyés pour financer des mesures d'adaptation ;

e) L'on peut tirer parti du lien étroit qui existe entre adaptation et développement, mais aussi de la pratique consistant actuellement à intégrer des objectifs d'adaptation dans l'aide au développement et la résilience dans les plans de développement nationaux, ou encore d'accords tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui lie développement, adaptation et réduction des risques de catastrophe ;

f) Les activités de renforcement des capacités devaient être conçues de manière à répondre aux priorités nationales de développement et à faciliter la participation des parties prenantes, afin que les connaissances institutionnelles se consolident dans les pays en développement ;

g) Si l'on aide les pays en développement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, moyennant un renforcement des capacités et une assistance technique pour l'élaboration de politiques fiscales et macroéconomiques, ils seront davantage en mesure de repérer et mobiliser les ressources financières nationales qu'ils peuvent consacrer à l'action climatique, et d'attirer des financements internationaux dans ce domaine, qui peuvent répondre à leurs besoins d'investissement. Dans ce contexte, il a été rappelé que l'article 9 et

le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris n'étaient ni interchangeables ni mutuellement exclusifs ; au contraire, ils se renforcent mutuellement ;

h) Le Fonds vert pour le climat (FVC) contribue de manière importante à promouvoir la transition vers un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions.

## B. Préparation des premières communications biennales

28. Dans son exposé introductif, la représentante de l'UE est brièvement revenue sur les principaux éléments ayant sous-tendu la préparation de la communication biennale et sur les informations qu'elle contient.

29. Définir l'**approche et la portée** de la communication biennale permet d'accroître la compréhension mutuelle et le partage d'informations sur les possibilités d'améliorer la prévisibilité et la clarté du financement de l'action climatique, comme sur les obstacles et difficultés qui entravent cette amélioration.

30. La **prévisibilité du financement de l'action climatique** est essentielle pour les pays en développement partenaires, et les engagements concernant ce financement devraient émaner de décisions politiques. Les cycles budgétaires à court terme constituent un obstacle à l'amélioration de la prévisibilité, car ils ne permettent pas une planification à long terme des financements de l'action climatique octroyés sur une base bilatérale. Les contributions aux fonds multilatéraux, en revanche, sont plus susceptibles de couvrir une période plus longue. Par exemple, l'UE dispose d'un cadre de financement pluriannuel, dont un nouvel instrument fournira quelque 24 milliards d'euros d'aide à l'action climatique pour la période 2021-2027.

31. Les **objectifs de l'Accord de Paris** en matière d'atténuation et d'adaptation ne peuvent être atteints que moyennant une augmentation des flux financiers mondiaux. Par ailleurs, faire preuve d'ambition dans le domaine du financement signifie aussi renforcer l'efficacité et l'efficience des flux et réduire ou réallouer les ressources qui financent des activités allant à l'encontre de l'atténuation et de l'adaptation.

32. Il est nécessaire d'accroître la portée, l'ampleur et la rapidité de **mobilisation des financements privés**, et de décrire, dans les communications biennales, les initiatives et programmes mis en place à cette fin.

33. L'action climatique est plus efficace lorsque l'appui répond à une demande, correspond aux capacités d'absorption, et est conçu et mis en œuvre en concertation avec les gouvernements des pays partenaires. Les plans et programmes nationaux permettent utilement de comprendre comment le financement peut répondre au mieux aux **besoins et priorités des pays en développement**.

34. En ce qui concerne la **répartition entre atténuation et adaptation**, l'UE a augmenté ses financements dans le domaine de l'adaptation, surtout dans les pays les plus vulnérables. Pour que le financement de l'action climatique soit plus efficacement dirigé vers certains aspects de l'adaptation, notamment les infrastructures environnementales, les pays en développement doivent donner la priorité à ces aspects dans leurs budgets et plans de développement nationaux et les mettre en évidence auprès de leurs partenaires parmi les pays développés.

35. La préparation de la communication biennale a permis de dégager les quatre **enseignements** suivants : 1) la communication d'informations *ex ante* sur la planification à long terme des moyens de mise en œuvre à fournir aux pays en développement dépendra de la nature des systèmes budgétaires nationaux ; 2) l'amélioration des processus de coordination nationale dans les pays développés, moyennant un renforcement des capacités internes, conduira à la communication de meilleures informations ; 3) il est nécessaire de contribuer à une amélioration des conditions pour faire en sorte que les flux financiers répondent vraiment aux besoins ; 4) une meilleure coordination des acteurs aux niveaux national et international renforcera l'efficacité de l'action climatique.



## C. Informations contenues dans les premières communications biennales

36. Dans son exposé introductif, le représentant de l'Inde a parlé des informations qui ne figuraient pas dans les premières communications biennales et qui, si elles s'y trouvaient, amélioreraient la prévisibilité et la clarté des informations concernant l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

37. **Clarté des projections.** Il ressort des communications qu'il faut davantage de clarté sur les niveaux de ressources financières publiques prévues pour les pays en développement, tant en matière de volume que de calendrier. La ventilation des chiffres en projections annuelles, lorsque elle était possible, a été jugée utile, tout comme l'indication de la part du financement de l'action climatique fournie exclusivement à une région ou à un groupe de pays particulier. Dans de nombreux cas, l'aide publique au développement a été comptabilisée comme financement de l'action climatique ; toutefois, elle ne peut être considérée comme financement de l'action climatique que si elle comporte une composante nouvelle et additionnelle et si elle est précisément dirigée vers l'action climatique.

38. **Ressources nouvelles et additionnelles.** Dans certaines communications, les fonds considérés comme nouveaux ou additionnels par rapport aux engagements pris ou aux contributions existantes aux banques multilatérales de développement étaient signalés à ce titre, et dans quelques autres, l'accent était mis sur le financement de l'action climatique au sein de l'aide au développement. Cependant, dans l'ensemble, les informations permettant de repérer les fonds qui étaient nouveaux et additionnels par rapport au soutien déjà fourni au niveau international faisaient défaut.

39. **Équilibre entre atténuation et adaptation.** Même si de nombreuses Parties considèrent que cet équilibre est une priorité, un petit nombre d'entre elles seulement ont indiqué dans leurs projections les parts du financement de l'action climatique qu'elles comptaient consacrer respectivement à l'atténuation et à l'adaptation. Les communications biennales ne disaient rien des ressources financières destinées à faire face aux pertes et préjudices, alors que cette information permettrait de mieux comprendre l'appui prévu.

40. **Dons et autres modes de financement.** Des informations sur les instruments financiers utilisés, dons, prêts concessionnels, fonds propres et garanties, figurent dans les communications, mais la ventilation n'apparaît généralement pas clairement dans les projections. Compte tenu de la grande diversité des types de financement existant à l'échelle mondiale, il conviendrait d'élaborer une méthode de comptabilité commune des aides financières que l'on peut considérer comme financement de l'action climatique. L'orateur a proposé que, parmi tout ce qui est présenté comme du financement de l'action climatique, seuls les dons soient comptabilisés, et non le total brut des prêts, garanties, crédits à l'exportation et autres instruments financiers pertinents.

41. **Mobilisation de financements privés.** Le financement privé a été présenté dans les communications comme l'un des principaux éléments de la responsabilisation vis-à-vis du climat, mais la façon de le mobiliser n'a pas été analysée. Il a également été souligné que les sources de financement publiques resteraient essentielles pour attirer, mobiliser et exploiter les capitaux privés, car elles jouent un rôle de catalyseur dans ce domaine, et que la mobilisation des financements privés nationaux devait rester entièrement du ressort des pays en développement.

42. **Besoins et priorités des pays en développement.** Les communications présentaient suffisamment d'informations sur les initiatives des pays développés en matière d'énergie et de finance durable, mais les informations sur les répercussions de ces initiatives sur les pays en développement faisaient défaut. Une étude d'impact et les liens avec les objectifs des contributions déterminées au niveau national (CDN) apparaissent comme une condition préalable pour répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement. L'orateur a souligné que l'augmentation du financement de l'action climatique devrait aider les pays en développement à tendre davantage vers la réalisation des objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris, mais aussi des objectifs des CDN et des objectifs d'atténuation et d'adaptation, et à faire face aux pertes et préjudices.

43. **Information sur les pays bénéficiaires.** Certaines communications ne contenaient aucune information sur le soutien apporté aux pays bénéficiaires.
44. **Technologie et renforcement des capacités.** Les communications ne contenaient pas suffisamment de données détaillées sur l'appui consacré au transfert de technologies et au renforcement des capacités en matière d'atténuation, d'adaptation, d'action face aux pertes et préjudices et d'objectifs transversaux.
45. **Principe de concessionnalité.** L'appui fourni par les banques multilatérales de développement par des canaux bilatéraux est mis en évidence dans de nombreuses communications ; toutefois, rien n'est dit sur le degré de concessionnalité du financement. L'orateur a souligné que l'appui financier aux pays en développement parties devait être comptabilisé et communiqué en fonction du principe de concessionnalité.
46. **Définition du financement de l'action climatique.** Il a été dit dans les communications qu'une définition claire de ce qu'était le financement de l'action climatique était nécessaire, notamment pour pouvoir en mesurer l'efficacité. Plusieurs communications ne contenaient pas d'informations détaillées sur la comptabilité *ex ante* du financement de l'action climatique. L'orateur a fait remarquer que, sur le total de l'aide au développement, seule la partie consacrée à l'action climatique devrait être comptabilisée comme financement de l'action climatique ; dans ce contexte, aucune des communications ne contient d'analyse détaillée de la comptabilité du financement de l'action climatique.

## IV. Débat

### A. Aperçu des informations contenues dans les premières communications biennales

47. Les participants des pays développés ont parlé des principaux éléments inclus dans leurs premières communications biennales, et les participants des pays en développement ont exprimé leur point de vue sur les informations qui faisaient défaut alors qu'elles permettraient d'améliorer la prévisibilité et la clarté de l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
48. De nombreux participants ont convenu que les communications biennales étaient un moyen important d'améliorer la prévisibilité et la clarté de l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Plusieurs d'entre eux ont souligné que la préparation des premières communications biennales et l'atelier constituaient un bon exercice d'apprentissage pour les pays développés comme pour les pays en développement.
49. De nombreux participants ont rappelé les engagements ou contributions annoncées de leur pays ou organisation en faveur des pays en développement dans le domaine du financement de l'action climatique, certains précisant des régions et domaines d'intervention prioritaires, tels que les énergies renouvelables et la résilience face aux catastrophes. Plusieurs participants ont regretté que les communications biennales ne contenaient pas de projections indicatives du financement de l'action climatique, pourtant essentielles pour les pays en développement, en particulier pour les PMA et les PEID.
50. Certains participants ont établi un lien entre les communications biennales et l'objectif des 100 milliards de dollars É.-U., s'inquiétant de ce que les indications quantitatives fournies dans les communications n'apportaient ni clarté ni assurance quant à la réalisation de l'engagement collectif.
51. Si les participants des pays en développement ont admis les difficultés de planification et les défis budgétaires des pays développés, ils ont fait observer que les objectifs assortis de conditions figurant dans les CDN des pays en développement couvraient souvent cinq à dix ans ; des projections claires à long terme en matière d'appui financier sont donc essentielles. Certains participants ont relevé que les périodes sur lesquelles des projections de financement de l'action climatique étaient faites variaient entre les communications biennales, ce qui rendait l'agrégation difficile et empêchait que l'on ait un aperçu global du financement prévu pour l'action climatique. D'autres participants ont estimé que les pays développés devraient

s'efforcer de fournir des projections annuelles indicatives, ce qui donnerait plus de clarté aux pays en développement et, partant, faciliterait à la fois la réalisation des objectifs assortis de conditions figurant dans les NDC et la fixation d'objectifs plus ambitieux.

52. Plusieurs participants sont revenus sur les informations qualitatives fournies dans leurs premières communications biennales, par exemple sur les stratégies, les politiques et les priorités en matière d'action climatique, mais se sont dit conscients de ce que des informations quantitatives étaient maintenant nécessaires pour renforcer la transparence. Selon certains participants, les informations qualitatives fournies dans les communications servaient à montrer comment l'appui qu'ils apportaient correspondait aux besoins et aux priorités des pays en développement, en particulier ceux inclus dans les CDN, les plans nationaux d'adaptation et les autres plans nationaux de développement.

53. D'aucuns ont insisté sur l'efficacité de l'appui financier, expliquant comment ils veillaient à ce que le financement de l'action climatique soit utilisé efficacement pour produire des effets. Un participant a estimé que la communication directe avec les partenaires bénéficiaires permettait non seulement de faire coïncider le financement avec leurs besoins et leurs priorités, mais aussi de créer des liens durables entre le pays donateur et les institutions des pays en développement partenaires.

54. De l'avis d'un participant, les pays développées, en explicitant davantage comment ils prévoient d'aider les pays en développement à appliquer le paragraphe 1 c) l'article 2 de l'Accord de Paris, et comment leurs efforts de mobilisation contribuent à cet objectif, contribueraient à augmenter la prévisibilité et la clarté de l'appui.

55. Quelques participants ont dit avoir inclus dans leurs communications biennales des informations sur les priorités et les plans visant à soutenir la mise au point et le transfert de technologies ainsi que le renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment dans le cadre d'une collaboration avec les parties prenantes telles que le Centre-Réseau des technologies climatiques.

56. De nombreux participants ont parlé de la nécessité de répartir équitablement les financements de l'action climatique entre objectifs d'atténuation et objectifs d'adaptation, certains s'inquiétant de ce que ce point n'avait pas reçu l'attention voulue dans les communications biennales et d'autres, de l'absence d'un plan précis pour parvenir à l'équilibre recherché.

57. Quelques participants ont noté avec satisfaction les éléments qui, dans les communications biennales, concernaient l'inclusion sociale et l'égalité des sexes, ainsi que l'accent clairement mis sur les communautés les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, les personnes handicapées et les peuples autochtones.

58. Quelques participants ont relevé l'absence d'éléments considérés comme essentiels pour améliorer la prévisibilité et la clarté de l'appui, notamment : des plans précis pour accroître la fourniture et la mobilisation du financement de l'action climatique dans les pays en développement ; une indication claire du montant de l'aide qui sera consacrée à faire face aux pertes et préjudices ; des informations quantitatives et qualitatives sur la mobilisation du financement de l'action climatique, ainsi que des informations détaillées, notamment sur les instruments financiers qui seront utilisés.

59. Certains participants se sont inquiétés de ce que, dans les communications biennales, l'Amérique latine, pourtant confrontée à des difficultés en matière de développement et à des coûts croissants dus aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques, ne figure pas parmi les régions prioritaires pour recevoir des fonds publics internationaux pour l'action climatique.

## **B. Progrès par rapport aux communications précédentes et améliorations encore possibles**

60. Les participants ont estimé que les premières communications biennales constituaient un progrès par rapport aux précédentes communications sur les stratégies et les approches qui s'inscrivaient dans le cadre du programme de travail sur le financement à long terme, principalement en raison du format axé sur l'essentiel et des exigences plus détaillées.

Quelques participants ont souligné que le processus prévu au paragraphe 5 de l'article 9 serait plus efficace si davantage de Parties soumettaient volontairement des communications biennales.

61. Un participant a dit apprécier le format des communications biennales et les graphiques figurant dans certaines d'entre elles, ainsi que les informations quantitatives indicatives fournies en réponse aux dispositions précises énoncées dans l'annexe à la décision 12/CMA.1. Il a proposé l'ajout d'un tableau qui récapitulerait les informations quantitatives dans une devise unique, dans les cas où la communication biennale est soumise au nom de plusieurs pays, comme dans le cas de l'UE par exemple.

62. En ce qui concerne les difficultés dues aux différentes périodes de projections et aux cycles budgétaires, les participants ont estimé que fixer la date limite pour le dépôt des communications biennales vers la fin de l'année, après l'exécution des budgets nationaux annuels, permettrait aux pays développés de fournir des indications plus fiables sur le financement et aux pays en développement d'avoir une meilleure visibilité sur les financements attendus. Selon la représentante de l'UE, le cycle budgétaire de sept ans de l'Union permet de donner aux pays en développement une certaine prévisibilité du financement de l'action climatique à long terme.

### **C. Enseignements tirés des premières communications biennales**

63. De nombreux participants ont souligné que la préparation d'une communication biennale avait nécessité une collaboration étendue et efficace entre divers ministères, organismes publics et autres institutions, ce qui avait permis d'améliorer la coordination nationale et de créer des liens plus étroits et avait donné l'occasion de renforcer les capacités du personnel concerné.

64. Plusieurs participants se sont exprimés sur la façon de définir le financement de l'action climatique. Un participant, soutenu par d'autres, a signalé qu'il existait déjà une définition opérationnelle du financement de l'action climatique, qui avait été élaborée par le Comité permanent du financement dans le cadre de son évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Il a rappelé les efforts importants déployés au fil des ans pour parvenir à cette définition qui, bien qu'imparfaite, suffisait selon lui. Quelques participants ont exprimé un avis contraire, à savoir que la définition du financement de l'action climatique n'était pas assez précise, et ils ont rappelé les divergences voire les contradictions dans les méthodes utilisées auparavant par les pays développés pour comptabiliser ce type de financement. De nombreux participants ont fait remarquer que, du fait de l'absence de définition claire et de l'utilisation de méthodes comptables différentes, il était difficile de comparer les informations quantitatives entre les communications biennales.

### **D. Améliorer la prévisibilité et la clarté des informations sur l'appui financier**

65. De nombreux participants ont affirmé que la prévisibilité du financement de l'action climatique était cruciale pour les pays en développement. Ils ont constaté que les cycles budgétaires nationaux à court terme et l'obligation annuelle d'approbation parlementaire constituaient des obstacles à la planification à long terme des financements bilatéraux en faveur de l'action climatique. En dépit de ces difficultés, plusieurs participants ont été en mesure de fournir des informations quantitatives sur des engagements pluriannuels en faveur de divers fonds climatiques, tels que le FVC et le FEM. Quelques participants ont estimé que les informations sur les contributions multilatérales manquaient de détails, dont un qui a souligné que trop peu d'informations étaient fournies au-delà des contributions au FVC et au FEM.

66. Certains participants ont expliqué que, dans leur pays, le financement de l'action climatique faisait partie du budget total de l'aide, et que la partie de ce budget qui était consacrée à l'action climatique dépendait des besoins et priorités examinées avec les pays en développement partenaires. Par conséquent, pour augmenter de manière générale les fonds servant à appuyer l'action climatique, il faut à la fois intégrer la lutte contre les changements

climatiques dans le budget de l'aide et augmenter la part de financement de l'action climatique dans le budget national. Plusieurs participants ont fait valoir que le financement de l'action climatique ne devrait pas provenir du budget de l'aide, et certains ont jugé que l'aide au développement pouvait être considérée comme un financement de l'action climatique uniquement s'il s'agissait de fonds nouveaux et additionnels et spécialement consacrés à l'action climatique, mais d'autres n'étaient pas d'accord.

67. Plusieurs participants ont estimé que les communications biennales ne contenaient pas suffisamment d'informations sur les critères qui permettaient de considérer le financement de l'action climatique comme nouveau et additionnel, et que l'ajout de ces informations dans les communications futures améliorerait considérablement la clarté sur le financement de l'action climatique.

68. Un participant a mis en évidence quatre éléments à prendre en considération lors de la préparation des communications biennales : 1) il importe d'augmenter le financement de l'adaptation et de la résilience et de s'assurer que le financement de l'action climatique permette d'atteindre les résultats souhaités ; 2) il faut s'assurer que les instruments financiers, ou solutions de financement, sont adaptés au projet ou au type de technologie concerné ; 3) les flux financiers en faveur de l'action climatique doivent répondre aux besoins et être constants, non seulement pour l'aide qu'ils apportent ou permettent de mobiliser, mais aussi pour contribuer, plus globalement, à la réalisation de l'objectif de 1,5°C ; 4) il importe de réduire les subventions publiques accordées aux infrastructures et activités à forte intensité de carbone, en particulier les subventions dont bénéficient les combustibles fossiles.

---